

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DEPLACEMENT SPORTIF - GAS DE SAINT THIVISIAU**

Madame Françoise MORIZUR, Adjoint au Maire, rappelle que, par délibération en date du 17 décembre 2014, le Conseil municipal a défini des critères d'attribution de subvention aux clubs sportifs en championnat de France, hors département, dès lors qu'il y a hébergement.

**CONSIDÉRANT** que cette aide est calculée de la façon suivante :

- 40 € par déplacement,
- majoration de 10 € par sportif.

**CONSIDÉRANT** que, l'association Gas de Saint Thivisiau sollicite une aide financière pour les déplacements suivants :

- championnat national FSCF à Limoges, les 2 et 3 juillet 2016 : 22 gymnastes,
- championnat national FSCF à Cysoing, les 21 et 22 mai 2016 : 6 gymnastes,
- finale nationale des coupes à Saint Amand les Eaux, les 19 et 20 mars 2016 : 3 gymnastes.

**VU** l'avis favorable de la commission « Vie associative – Sport » en date du 28 novembre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Françoise MORIZUR, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,**

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 430 € à l'association Gas de Saint Thivisiau dans le cadre des déplacements sportifs précités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

| VOTE               |    |
|--------------------|----|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 23 |
| POUR               | 23 |
| CONTRE             | 0  |

Fait à Landivisiau, le 9 décembre 2016.

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE,**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 12.DEC. 2016

Et de la publication, le... 12.DEC. 2016...

Fait à Landivisiau, le... 9.DEC. 2016...

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

